

# **RÈGLES D'UTILISATION DE L'AUBERGE VALLPARADÍS**

- 1. Champ d'application**
- 2. Personnes utilisatrices**
- 3. Horaires de l'auberge**
- 4. Tarifs**
- 5. Disponibilité et réservations**
- 6. Enregistrement des voyageurs**
- 7. Annulation des réservations**
- 8. Arrivées et départs des réservations**
- 9. Espaces communs / Règles d'utilisation et de conduite**
- 10. Nuitée**
- 11. Nettoyage**
- 12. Services de base inclus dans le prix de la réservation**
- 13. Services complémentaires non inclus dans le prix de la réservation**
- 14. Service de connexion Internet / wifi**
- 15. Infractions aux règles de conduite**
- 16. Engagement de durabilité partagé**
- 17. Activités organisées par l'Auberge Vallparadis**
- 18. Sécurité et responsabilité**
- 19. Droit d'admission**
- 20. Protection des données**
- 21. Taxe sur les séjours dans les établissements touristiques**

## 1. Champ d'application

Ce document définit les règles d'utilisation des espaces et de cohabitation à l'Auberge Vallparadis, l'auberge municipale de jeunesse de Terrassa (ci-après l'AUBERGE), afin que tous les utilisateurs de ses services et installations en soient clairement informés pendant leur séjour et/ou lors du déroulement des activités autorisées.

Tous les utilisateurs ou personnes réalisant une activité autorisée à l'Auberge sont tenus de respecter ces Règles.

Les règles contenues dans ce règlement doivent être respectées et observées pendant la durée de la relation contractuelle ou de service prévue dans la réservation de l'hébergement ou de l'espace correspondant et s'appliquent à tous les espaces, installations et zones d'usage permanent gérés par l'Auberge ou dans les espaces temporairement alloués à ces fins.

## 2. Utilisateurs

Sont considérés comme utilisateurs de l'Auberge :

- Individus
- Groupes de personnes
- Associations
- Entreprises
- Groupes scolaires
- Et, par extension, toute entité, organisation ou autre type de groupe ayant effectué la réservation correspondante et ayant été confirmée et autorisée pour les dates et espaces correspondants.

## 3. Horaires d'ouverture de l'auberge

L'hébergement à l'Auberge est disponible :

- Du mardi au dimanche toute l'année (sauf août, fermé pour vacances)
- Dimanche après-midi et lundi fermés

Les horaires **d'arrivée** sont :

- Du mardi au samedi, de 15h00 à 18h00

Les horaires de **départ** sont :

- Le jour de départ indiqué dans la réservation, avant 11h00
- Les dimanches sont des jours de départ obligatoires en raison de la fermeture de l'Auberge.

Les horaires de **réception et de service téléphonique** sont :

- Du lundi au vendredi, de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00

Les horaires du **service de restauration** sont :

- Petit-déjeuner : 08h00 à 09h30
- Déjeuner : 12h30 à 14h00
- Dîner : 19h00 à 20h30

Le séjour à l'Auberge commence à 15h00 le jour de l'arrivée et se termine à 11h00 le jour du départ.

Si la chambre est libérée après l'heure de départ (11h00), une journée supplémentaire sera facturée sans droit à son utilisation.

Les espaces communs peuvent être utilisés librement de 10h00 à 21h00. Après cette heure, le silence doit être respecté dans les espaces communs et les chambres afin de garantir le repos de tous les hôtes (les espaces communs incluent la salle à manger et le salon situés au premier étage).

Après 21h00, il est nécessaire de baisser le volume de la voix et de maintenir le silence dans toute l'Auberge.

#### 4. Tarifs

Les tarifs sont disponibles en permanence sur le site de l'Auberge [www.albergvallparadis.cat](http://www.albergvallparadis.cat), où toutes les informations nécessaires pour une tarification correcte au moment de la réservation seront mises à jour.

Tous les tarifs incluent la TVA applicable.

L'Auberge Vallparadis est membre du Réseau des Auberges Sociales de Catalogne (XANASCAT) ; à ce titre, les titulaires de carte bénéficient des avantages tarifaires suivants selon l'âge et le nombre de personnes :

### Système de tarifs Xanascat

- Tarif adulte : 30 ans ou plus
- Tarif jeune : 29 ans ou moins
- Tarif groupe : s'applique aux groupes de 10 personnes ou plus avec une carte de groupe. Ce tarif ne peut pas être combiné avec une promotion sauf indication explicite contraire.

#### *Enfants (13 ans ou moins)*

0 à 3 ans : hébergement et petit-déjeuner entièrement gratuits ; 50 % de réduction sur les autres repas.

4 à 6 ans : 50 % de réduction sur l'hébergement et tous les repas, y compris le petit-déjeuner

7 à 13 ans : 25 % de réduction sur l'hébergement et tous les repas, y compris le petit-déjeuner

#### *Jeunes (29 ans ou moins)*

Avec une carte jeunesse, vous pouvez bénéficier d'une remise de 10 % sur l'hébergement et les repas dans toutes les auberges Xanascat

#### *Groupes de jeunes et enfants (10 personnes ou plus, avec carte de groupe)*

Toutes les entités jeunesse et enfants enregistrées auprès de la Direction Générale de la Jeunesse bénéficient d'une réduction de 15 % sur tous les services demandés

#### *Groupes (10 personnes ou plus)*

La tarification pour les groupes peut être appliquée lorsqu'il y a 10 personnes ou plus et qu'elle génère une seule facture. Aucun membre du groupe ne peut profiter d'une promotion ou d'un tarif différent de celui du reste du groupe, sauf s'il y a des enfants de 13 ans ou moins. Dans ce cas, ils pourront bénéficier de leur promotion à condition que le groupe formé par des personnes adultes soit de 15 personnes ou plus.

Il est nécessaire que chaque membre du groupe ait la carte d'aubergiste individuelle ou familiale.

Les places en promotion pour les groupes sont limitées. ACJ se réserve le droit de modifier ou de supprimer sans préavis toute promotion, réduction ou aspect lié à son contenu.

La tarification pour les groupes n'est pas cumulable. Elle ne le sera que si cela est explicitement spécifié dans l'une des tarifications.

Les prix, tarifs et réductions applicables en vertu de la carte d'aubergiste de Xanascat seront ceux que cette entité mettra à jour à tout moment, il faudra donc se référer aux mises à jour annuelles que Xanascat rend publiques par les moyens de communication habituels de cette organisation.

### Salle Polyvalente Vallparadís

L'utilisation de la Salle Polyvalente, sur demande et autorisation, nécessite le paiement du prix correspondant à son usage, tel que précisé dans son règlement d'utilisation disponible sur le site de l'auberge [www.albergvallparadis.cat](http://www.albergvallparadis.cat)

Tous les prix incluent la TVA

## 5. Disponibilité et Réservations

Pour demander des **informations et consulter** tout aspect de l'Auberge et la manière d'effectuer votre réservation, les canaux de communication suivants sont disponibles :

- Email : [info@albergvallparadis.cat](mailto:info@albergvallparadis.cat)
- Site web de l'Auberge : [www.albergvallparadis.com](http://www.albergvallparadis.com)
- En personne et par téléphone, pendant les horaires de service aux utilisateurs

Lorsque toutes les informations nécessaires seront disponibles, il est nécessaire de formaliser la réservation de la manière suivante :

**1/** Tout d'abord, remplir obligatoirement le formulaire web en indiquant tous les champs nécessaires pour effectuer la demande du devis de séjour.

Il est recommandé d'indiquer dans la section des observations du formulaire tous les aspects préparatoires qui doivent être pris en compte pour garantir un séjour confortable (menus spéciaux, besoins de mobilité, ...)

En cas de difficultés ou d'incidents pour remplir le formulaire, veuillez nous contacter à [info@albergvallparadis.cat](mailto:info@albergvallparadis.cat) pour résoudre la situation.

2/ Vous recevrez ensuite un courriel avec le devis ajusté à votre demande.

3/ Lorsque vous confirmerez le devis envoyé, un courriel sera envoyé pour formaliser le paiement de l'acompte (50 % du total de la réservation), via une passerelle bancaire.

4/ La réservation est considérée comme définitive lorsque nous vérifions la réception du paiement de l'acompte.

5/ Enfin, régler le reste du montant de la réservation lors du check-in le jour de l'arrivée à l'Auberge.

Pour une gestion adéquate de vos demandes et en tenant compte des besoins d'organisation de l'Auberge, les réservations devront être effectuées :

- Avec 5 jours ouvrables d'anticipation, dans le cas de réservations individuelles (moins de 10 personnes)

- Avec 10 jours ouvrables d'anticipation, dans le cas de réservations de groupe (10 personnes ou plus)

Les jours d'ouverture administrative de l'auberge (du lundi au vendredi, sauf jours fériés) sont considérés comme des jours ouvrables.

Cette nécessité d'anticipation ne s'appliquera pas exceptionnellement dans les cas où des situations spéciales doivent être prises en compte et ne permettent pas de prévision, en observant toujours la nature et la typologie d'auberge de jeunesse et touristique de l'équipement, et toujours à travers des accords préalables avec des associations ou d'autres types d'entités qui le requièrent ainsi, en vérifiant la voie.

Tout aspect qui doit être traité personnellement en fonction des besoins de votre séjour, nous prendrons contact avec vous pour faire les prévisions nécessaires.

En cas de demandes de réservation effectuées par différents clients et pour les mêmes dates qui supposent une situation de dépassement des lits disponibles, sera confirmée celle des deux ou plusieurs réservations qui effectuera le paiement de l'acompte en premier lieu.

## 6. Enregistrement des voyageurs

La réglementation légale actuelle et obligatoire concernant l'enregistrement des voyageurs établit que les établissements d'hébergement effectuent des activités pertinentes pour la sécurité publique et sont obligés de signaler leurs clients à la police.

Selon la réglementation en vigueur, l'hébergement de chaque personne doit être communiqué à l'établissement immédiatement et, en tout état de cause, au plus tard 24 heures après le début du séjour de chaque personne.

L'acceptation du règlement de l'auberge lors du processus de réservation inclut l'acceptation des règles d'enregistrement des voyageurs et leur caractère obligatoire.

À cet égard, pour faciliter cette obligation légale, dans le cas des réservations individuelles, les données nécessaires pour effectuer l'enregistrement seront demandées lors de l'arrivée.

Pour les réservations de groupes, l'auberge fournira un formulaire d'enregistrement des données à compléter par chaque personne incluse dans la réservation avant le jour de l'arrivée. Les représentants désignés des groupes seront responsables de coordonner le document d'enregistrement avec tous les membres de la réservation.

Si les données obligatoires requises par la loi ne sont pas fournies, le ou les invités ne pourront pas être enregistrés et l'entrée ne sera pas autorisée aux personnes non identifiées.

### 7. Annulations de réservation

Les utilisateurs effectuant des réservations individuelles peuvent annuler tout ou partie de la réservation avec remboursement des montants versés en acompte jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date de début du séjour. Les jours ouvrables correspondent aux jours d'ouverture de l'auberge.

Si l'annulation est effectuée avant ce délai, le montant total versé au titre de la confirmation de réservation, correspondant à 50 % du prix total du séjour, sera remboursé. Si l'annulation est effectuée dans les 5 jours ouvrables précédant le séjour, le montant versé pour la confirmation ne sera pas remboursé. Si l'annulation est effectuée le jour même du début du séjour, le montant total du séjour doit être payé.

Les utilisateurs effectuant des réservations de groupes peuvent annuler avec remboursement des montants versés en acompte jusqu'à 10 jours ouvrables avant le début du séjour, et le montant versé pour la confirmation de réservation sera remboursé. Pour les annulations de groupe dans les 10 jours ouvrables précédant le début du séjour, le montant payé pour la confirmation ne sera pas remboursé. Si l'annulation est effectuée le jour même du début du séjour, le montant total du séjour doit être payé.

Les jours d'ouverture administrative de l'auberge (du lundi au vendredi, sauf jours fériés) sont considérés comme des jours ouvrables.

Pour annuler une réservation avec acompte, il est obligatoire de le communiquer par email à [info@albergvallparadis.cat](mailto:info@albergvallparadis.cat). Si aucun email n'est reçu, les montants versés au titre de la confirmation ou de l'acompte ne seront pas remboursés, dans les cas où la réglementation le prévoirait.

Pour les réservations demandant l'exclusivité de toutes les installations (lits et espaces disponibles) ou occupant la totalité des lits de l'auberge, la moitié de l'acompte versé au titre de la confirmation (25 % du total de la réservation) ne sera pas remboursable, en tant que frais de réservation exclusive.

Pour les réservations effectuées via le portail de réservation Xanascat ou d'autres plateformes en ligne, les conditions d'annulation spécifiées par ces opérateurs s'appliqueront.

### 8. Arrivée et départ

Le jour de l'arrivée à l'Auberge, qui sera du mardi au samedi de 15h00 à 18h00, vous devez vous adresser au personnel en charge de la réception et effectuer les démarches suivantes :

- Notification de l'arrivée
- Identification des invités (si l'identification n'a pas été reçue auparavant, compléter l'identification de toutes les personnes pour effectuer l'enregistrement des voyageurs)
- Signature de la feuille d'arrivée, du document de remise des clés et acceptation du règlement de l'auberge
- Dans le cas des groupes, il est obligatoire de désigner une personne de référence pour communiquer régulièrement, en indiquant son nom et son numéro de contact

À l'arrivée, une clé programmée sera remise, permettant l'accès à la chambre attribuée et l'accès libre à l'auberge pendant toute la durée du séjour, à toute heure du jour et de la nuit. Le personnel de l'auberge informera sur l'utilisation et le fonctionnement de la clé.

Les entrées et sorties doivent se faire par l'espace de réception pendant les horaires d'ouverture. Aucun autre accès ne peut être utilisé sauf indication d'une personne responsable de l'Auberge ou si l'accès fait partie de la route d'évacuation en cas d'urgence.

L'espace de réception est le point de référence et de communication entre les hôtes et le personnel responsable du service.

Le jour du départ, les chambres doivent être libérées et les invités se présenter à la réception avant 11h00.

À la fin du séjour, il est nécessaire de laisser les espaces et objets utilisés dans le même état qu'à l'arrivée ; le personnel responsable de l'auberge vérifiera leur bon usage et l'état de tous les éléments.

À la sortie, les clés programmées remises à l'arrivée doivent également être retournées. Si elles ne sont pas restituées, un frais sera appliqué à la facture pour le montant des clés non retournées.

### 9. Espaces communs / Règles d'usage et de conduite

De manière générale, et comme cadre commun de coexistence, il est nécessaire de maintenir un comportement civique et respectueux envers le personnel de l'auberge, ses installations et les autres utilisateurs, et en tout état de cause, toutes les dispositions de ce règlement doivent être respectées.

De manière spécifique :

- Les instructions données par les responsables de l'Auberge doivent être suivies en tout temps
- Il est nécessaire de garantir que tous les utilisateurs peuvent utiliser équitablement les espaces communs ; en cas de partage des espaces, l'utilisation prolongée doit être autorégulée à cette fin
- Il est permis de manger et boire uniquement dans la salle à manger. Il est interdit de manger ou boire dans tout autre espace des installations
- Il est interdit de cuisiner dans les chambres et d'utiliser des ustensiles ou éléments de préparation de nourriture, ainsi que tout autre élément qui ne correspond pas à la fonction des chambres (repos et nuitée)
- Les hôtes ne peuvent pas accéder à la cuisine ; seuls le personnel de l'Auberge, le personnel de service et les personnes autorisées peuvent y accéder
- Les horaires de repas doivent être respectés, et la salle à manger ne peut pas être utilisée à d'autres fins pendant ces horaires
- Il est interdit de fumer dans tous les espaces de l'auberge, intérieurs et extérieurs
- Il est interdit de courir, faire du bruit ou adopter tout comportement pouvant déranger les autres invités
- Tous les espaces de l'auberge sont partagés
- Il est interdit de peindre, dessiner, marquer ou écrire sur tout élément, intérieur ou extérieur
- Il est interdit de posséder, consommer ou utiliser toute substance toxique, stupéfiante ou similaire, directement ou indirectement, dans toutes les installations, y compris à

l'entrée et à la sortie ; la connaissance de telles activités par le personnel entraînera une notification aux autorités et, le cas échéant, l'expulsion des personnes impliquées

- Il est interdit aux mineurs de consommer de l'alcool
- Il est interdit d'ouvrir les fenêtres sans autorisation du personnel, ainsi que de s'asseoir ou s'appuyer sur les cadres et rebords
- Les portes d'entrée doivent être correctement fermées la nuit, spécifiquement de 21h00 à 8h00, pour la sécurité de tous
- Les utilisateurs doivent trier les déchets dans les conteneurs appropriés pour un recyclage responsable
- Les lavabos doivent être utilisés correctement, conformément à leur usage et aux instructions du personnel
- Il est nécessaire de respecter l'état des installations et de ne pas endommager les éléments fixes ou mobiles ; toute violation pourra entraîner une réclamation pour la valeur du dommage
- Les espaces utilisés doivent être maintenus propres et ordonnés, avec attention particulière aux salles de bains et chambres
- L'accès aux zones réservées au personnel est interdit sans autorisation
- Les animaux domestiques ne sont pas admis, sauf chiens guides
- Les visites ne sont pas autorisées sauf communication et autorisation préalable ; violation de cette règle pourra entraîner le paiement du séjour de la personne non autorisée et notification aux autorités
- Les utilisateurs disposent d'une feuille de réclamation à la réception
- Aucun médicament ou soin ne sera administré par le personnel ; les besoins médicaux sont à la charge exclusive des utilisateurs, parents ou tuteurs, ou de la personne responsable du groupe

### 10. Nuitée

Le séjour à l'auberge se fait dans des chambres partagées.

Le personnel de l'auberge attribuera les utilisateurs aux chambres selon les réservations et la disponibilité des espaces.

Les hôtes qui le souhaitent peuvent utiliser des chambres en exclusivité, en garantissant que les lits restants ne sont pas occupés, en payant le supplément correspondant selon le tarif en vigueur. Cette option est soumise à la disponibilité et à la confirmation des réservations.

Règles spécifiques pour l'utilisation des chambres :

- Chaque utilisateur dispose d'une armoire, commode ou casier dans la chambre attribuée. L'Auberge Vallparadis n'est pas responsable des objets personnels perdus
- Il est obligatoire d'utiliser les housses d'oreiller, draps et couvertures disponibles
- La propreté et l'hygiène des chambres doivent être maintenues en respectant toujours l'expérience attendue par chaque hôte

L'utilisation de la Salle Polyvalente est régie par son règlement spécifique, disponible sur réservation et confirmation préalable.

### 11. Nettoyage

Le personnel de l'auberge se charge du nettoyage quotidien approfondi des sanitaires et espaces communs selon le Plan de Nettoyage approuvé, toujours en conformité avec la réglementation sanitaire en vigueur.

Le personnel effectue également le nettoyage quotidien des chambres occupées ou non, en prévenant les invités afin qu'ils rangent correctement leurs effets. Le nettoyage des chambres nécessite la coopération des invités.

Pour les séjours de plus de six jours, un ou plusieurs changements de draps seront effectués selon la durée du séjour.

Les invités sont priés de collaborer à la propreté des installations, de les utiliser correctement, de ne pas laisser de déchets ou objets dans les espaces communs et d'utiliser les conteneurs de tri.

Le nettoyage pour activités sans nuitée est inclus dans le prix d'utilisation des espaces.

Des frais de nettoyage supplémentaires pourront être appliqués si un nettoyage extraordinaire est nécessaire en raison du non-respect des règles de maintenance.

### 12. Services inclus

- Nuitée
- Clé programmable pour accéder à l'auberge et à la chambre
- Literie (draps, oreillers, couvertures)
- Espaces communs (salle à manger, salon)
- Chambres adaptées aux personnes à mobilité réduite

- Casier (sans cadenas)
- Nettoyage
- Réception / service client
- Menus spécifiques pour allergies, intolérances ou autres (sur demande lors de la réservation)
- Menus enfants / scolaires (sur demande lors de la réservation)
- Menus sportifs (sur demande lors de la réservation)
- Micro-ondes
- Réfrigérateur
- Bouilloire
- Grille-pain
- Lavabos / douches
- Lavabos / douches adaptés aux personnes à mobilité réduite
- Chaises hautes et mobilier pour enfants
- Coin lecture
- Service Wifi gratuit
- Point d'information carte d'auberge
- Point d'information touristique

### 13. Services non inclus

- Location de serviettes
- Location de cadenas pour casiers
- Supplément menus végétarien et végan
- Supplément menu sportif
- Boissons et nourriture supplémentaires non incluses dans la réservation
- Supplément pour lit non occupé
- Location Salle Polyvalente
- Repas sans nuitée
- Service Coffee Break
- Service en salle à manger

### 14. Service Internet / Wifi

L'Auberge Vallparadis dispose d'un service de connexion Wifi dans tout l'établissement.

L'accès à ce service est indiqué par des panneaux explicatifs situés dans les espaces communs de l'auberge.

Le service Wifi est disponible pendant les heures d'ouverture et est strictement réservé aux utilisateurs, collaborateurs et personnel.

L'utilisateur du service Wifi s'engage à utiliser son matériel (ordinateur portable, smartphone, PDA ou autre matériel Wifi) ainsi que le service conformément à la loi, en évitant tout comportement ou usage contraire à celle-ci.

L'utilisateur ne doit pas utiliser son équipement ou le service pour des activités illégales, interdites ou prohibées pendant son séjour.

Il incombe à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose du matériel, logiciel, navigateur approprié pour l'usage correct du service.

### **15. Violation des règles de conduite**

Constituent des infractions de conduite les actes ou omissions qui enfreignent, empêchent ou perturbent le déroulement normal des activités et des normes de coexistence de l'Auberge décrites dans le présent règlement.

Seront considérées comme des infractions aux normes de conduite :

- Le non-respect des normes internes et des instructions d'utilisation des installations.
- Le traitement inconsidéré et/ou incivique envers d'autres personnes utilisatrices, les travailleurs de l'A

uberge ou toute autre personne se trouvant dans les installations ou dans les zones proches de l'Auberge ou participant à l'une des activités organisées en son sein.

- La conduite agressive (verbale ou physique), offensive ou imprudente tant envers des personnes qu'envers tout élément faisant partie des installations de l'Auberge.
- Le reste des conduites qui impliquent un non-respect grave ou répété des normes contenues dans le présent règlement.

Le personnel responsable de l'Auberge avertira les personnes à l'origine de ces conduites des conséquences de leurs actions, dans le sens correspondant selon l'infraction commise.

Si, une fois avertie(s), la ou les personnes responsables de l'infraction ne cessent pas immédiatement de la commettre, elles seront expulsées des installations et une

communication sera effectuée, le cas échéant, aux autorités compétentes selon la nature de celle-ci.

De même, dans le cas où le ou les responsables de l'infraction, même après avoir cessé de la commettre, auraient causé des dommages matériels à un quelconque élément de l'Auberge, ils seront tenus de remplacer la valeur correspondant à l'évaluation du dommage occasionné.

### **16. Engagement partagé pour la durabilité**

Pour respecter l'engagement de l'auberge envers l'environnement et la durabilité, les indications suivantes seront suivies dans la mesure du possible :

- Utiliser les poubelles et éléments de recyclage présents dans l'établissement
- Favoriser l'économie d'énergie en éteignant les lumières et en utilisant la lumière naturelle
- Favoriser l'économie d'eau en régulant son utilisation à la quantité nécessaire

### **17. Activités organisées par l'Auberge Vallparadís**

L'Auberge Vallparadís, dans le cadre de son Plan de Dynamisation, peut organiser des événements et activités propres de type culturel, social, artistique, sportif ou de tout autre type apportant une expérience enrichissante tant pour les personnes aubergistes que pour la population de Terrassa, ainsi que recevoir des activités réalisées par des entités à l'intérieur des installations de l'auberge.

Dans l'organisation de ces activités, les droits et le confort des personnes aubergistes seront toujours respectés, en utilisant les espaces communs de l'Auberge de la manière la plus respectueuse et en tenant compte des règles horaires et de fonctionnement de l'activité principale de l'équipement.

Les activités dynamisées ou accueillies dans les installations de l'auberge seront dûment communiquées et diffusées, ainsi que leurs prix et conditions d'utilisation, le cas échéant.

### **18. Sécurité et responsabilité**

L'entité gestionnaire de l'Auberge Vallparadís a souscrit les polices d'assurance correspondantes prévues par la législation en vigueur, pour les situations et causes contenues dans celles-ci.

Cependant, elle ne répondra pas des vols, pertes ou détériorations pouvant se produire dans ces installations. En particulier, elle ne répondra pas des objets personnels perdus dans quelque espace que ce soit de l'Auberge.

Le personnel de l'Auberge conservera dans un espace approprié les objets perdus qui sont localisés lors des tâches de supervision et de nettoyage des installations, ainsi que les objets trouvés et communiqués par d'autres personnes utilisatrices. Les propriétaires des objets pourront les réclamer auprès du personnel de l'auberge. Si les objets ne sont pas réclamés dans un délai de 2 mois à compter du jour de départ de la réservation, ceux-ci pourront être destinés à des causes solidaires et sociales, en accord avec des entités de la commune pouvant en avoir besoin pour aider des personnes en situation de vulnérabilité ou de besoin.

L'entité gestionnaire de l'Auberge Vallparadis ne peut être tenue responsable des accidents pouvant survenir en raison d'une utilisation incorrecte des installations ou services et, en particulier, des conduites ne respectant pas le présent règlement.

L'utilisateur ou l'utilisatrice des services de l'auberge, en étant dans les installations, ne voit pas sa responsabilité individuelle envers des tiers modifiée. Dans le cas de mineurs, les enseignants, moniteurs, tuteurs légaux, etc., seront responsables de ces utilisateurs pendant le séjour pour l'utilisation des installations de l'auberge et de son environnement.

L'utilisateur ou l'utilisatrice doit utiliser les installations et services de l'auberge et son environnement selon ses possibilités et capacités physiques. Dans le cas de mineurs, les enseignants, moniteurs, tuteurs légaux, etc., veilleront à ce que l'usage s'adapte aux possibilités physiques de ceux-ci.

Les personnes utilisant l'auberge seront responsables des détériorations causées par une utilisation incorrecte du mobilier, des équipements, des installations et du bâtiment, en réglant le montant nécessaire à leur réparation ou remplacement. La personne responsable de l'auberge évaluera les dommages sur le moment ou après le séjour et émettra une facture correspondante.

L'auberge n'est pas responsable de la perte des effets personnels des utilisateurs durant leur séjour.

Les personnes responsables des groupes assument l'entière responsabilité juridique et économique quant au comportement du groupe et de tous ses membres.

### **19. Droit d'admission**

L'auberge se réserve le droit d'admission et pourra expulser des installations les personnes qui ne respectent pas les droits des autres utilisateurs, du personnel de l'Auberge ou du personnel collaborateur.

De même, pourront être expulsées les personnes qui ne respectent pas les règles de fonctionnement et de respect des installations contenues dans le présent règlement.

En cas d'expulsion, l'Auberge ne remboursera pas les montants qui ont été versés par les personnes expulsées pendant leur séjour.

### **20. Protection des données**

haque fois que les utilisateurs donnent leur consentement exprès, leurs données personnelles seront incorporées dans un fichier automatisé de l'Auberge Vallparadis dans le seul but de les tenir informés des activités, services ou offres spéciales. L'Auberge Vallparadis garantit que ces données sont confidentielles et à usage exclusif de l'Auberge. Chaque fois qu'ils le souhaitent, les utilisateurs pourront accéder,

Rectifier, s'opposer ou annuler les données, en s'adressant par courriel à [info@albergvallparadis.cat](mailto:info@albergvallparadis.cat)

### **21. Taxe de séjour touristique**

Conformément à la Loi 5/2017 du 28 mars et au Décret 141/2017 du 19 septembre, toutes les personnes de 17 ans ou plus qui passent la nuit à l'Auberge ou utilisent ses espaces sans passer la nuit sont obligées de payer la Taxe sur les séjours dans les établissements touristiques selon les tarifs en vigueur.

Les personnes ou entités exemptées de ce paiement devront le justifier par des documents afin que l'exemption puisse leur être appliquée.

Le prix de la taxe sera celui en vigueur au moment de la réalisation du séjour, le devis accepté pouvant varier si la mise à jour de la taxe intervient pendant la période de réalisation de la réservation, en tenant compte du fait qu'il s'agit d'une taxe externe à la gestion de l'auberge et que son prix et son entrée en vigueur sont déterminés par les agences et entités publiques correspondantes, indépendantes de notre responsabilité.

